

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ:

Projet de règlement #184.10 modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements afin d'introduire des dispositions spécifiques à certains bâtiments situés en zone agricole et de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Tite-des-Caps

AVIS est donné, par le soussigné, conformément à l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

Que le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté, en date du 2 septembre 2020, le projet de règlement #184.10 modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements afin d'introduire des dispositions spécifiques à certains bâtiments situés en zone agricole et de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Tite-des-Caps;

Qu'une séance de consultation publique sur le projet de règlement #184.10 aura lieu le mercredi 7 octobre 2020 à 18h00 au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré situé au 3, rue de la seigneurie à Château-Richer. Étant donné la crise actuelle (COVID-19), toutes mesures d'hygiène et sanitaires imposées par les autorités gouvernementales et la MRC devront être respectées lors de cette assemblée;

Si, pour respecter ces mesures (notamment quant au nombre de personnes et au respect des mesures de distanciation sociale), il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public, la MRC fera le nécessaire pour que cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions.

Que l'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement #184.10 et de recueillir les commentaires des personnes présentes;

Qu'une copie du projet de règlement #184.10 est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré sis au 3, rue de la seigneurie à Château-Richer ainsi qu'au bureau municipal de chaque municipalité de la MRC;

Qu'une copie du document découlant du projet de règlement #184.10 indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme municipaux est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré au 3, rue de la seigneurie à Château-Richer.

### Modalités pour soumettre des commentaires

Dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec (crise de la COVID-19) et tel que le permet l'arrêté du ministre de la Santé et des services sociaux du 4 juillet 2020 (no 2020-049), toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires à la MRC relativement au projet de règlement #184-10 selon les modalités suivantes :

En transmettant ses commentaires par écrit à la responsable du greffe et des communications, Mme Béatrice Pauly selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- Par courrier, à l'attention de Mme Béatrice Pauly au 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer, Québec, G0A 1N0
- Par courriel, à l'adresse [beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:beatricepauly@mrccotedebeaupre.qc.ca).

Ces commentaires doivent être transmis au plus tard le 7 octobre 2020, à 18 h 00. Le Conseil de la MRC prendra connaissance des commentaires reçus lesquels pourront être discutés, notamment lors de l'assemblée publique de consultation prévue pour le 7 octobre prochain.

DONNÉ à Château-Richer ce 3 septembre 2020



Michel Bélanger, directeur-général et secrétaire-trésorier